

## Colloque Effondrements - 3 avril 2014 Centre culturel de la Marlagne (Wépion).

---

Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je clôture aujourd'hui, au nom du Ministre Carlo Di Antonio, ce colloque ayant pour thème la **prévention et la gestion des risques liés aux effondrements souterrains.**

Le dernier accident à Wasseiges, fin août 2011, et les accidents sur lesquels les services régionaux sont régulièrement amenés à intervenir ont conduit les différents interlocuteurs régionaux, à se rassembler.

Le devoir politique, ce n'est pas de se renvoyer la balle sur les responsabilités mais plutôt de faire face aux problèmes ensemble.

A la DGO1, nous possédons du matériel d'investigation et d'intervention. Nous pouvons faire appel à des experts en géologie et en stabilité. Mais nous sommes habilités à n'intervenir que sur le domaine public,..pas sur le domaine privé.

La DGO3 et la DGO4 possèdent une expérience incomparable en mines, concessions, carrières, cartographies ... mais paradoxalement possèdent peu de matériel d'intervention.

Aussi, les Ministres Di Antonio et Henry autour d'une initiative de Monsieur Benoît Tricot, ont proposé la mise en place d'une Cellule de Convergence rassemblant des représentants de la DGO1, de la DGO3 et de la DGO4.

Cette Cellule devait se pencher sur la question,.. et surtout, mettre en avant ce que la Wallonie avait à offrir ou pouvait préparer pour venir en aide aux communes et aux citoyens touchés.

Car confrontée à un accident dû au sous-sol, la majorité des communes ; et que dire des particuliers - ne savent trop comment réagir. Ces accidents sont si particuliers, si exceptionnels et si soudains qu'il n'existe pas de réponse toute prête au niveau local.

Au niveau de la Région, par contre - comme je viens de le dire - divers services y sont régulièrement confrontés et certains ont acquis une expérience technique indéniable :  
je pense à la Direction de la Géotechnique ou à la Direction des Risques industriels, géologiques et miniers, héritière de l'Administration des Mines et du Service géologique.

-----

Dès le départ, les travaux de la Cellule convergence Effondrements avaient pour objectif premier d'aboutir à une offre de services et à la mise en place d'outils pratiques aux citoyens et aux décideurs.

Ils devaient également faire le point sur les différentes situations de droit et les responsabilités afférentes, de manière à jalonner des axes d'actions particuliers pour l'avenir.

-----

Pour ce qui est de l'axe de prévention, plusieurs actions étaient déjà en cours ou devaient être adaptées, d'autres sont nouvelles.

Les outils existants ou en cours de développement visent en premier lieu à prévenir les accidents : chaque accident, chaque incident qui n'aura pas lieu évitera non seulement bien des tracasseries aux personnes directement touchées mais, aussi, ne devra pas mobiliser des ressources publiques pour sécuriser les lieux, gérer une crise ou réparer des dommages.

La Fiche d'Informations Sous-sol, dont les premiers exemplaires seront émis dans les semaines à venir, doit permettre à chaque citoyen de connaître les faits principaux relatifs au sous-sol de son bien ou d'un bien à acquérir.

Elle permettra aux auteurs de projets de préparer au mieux leurs dossiers ou leur demande de permis.

Cette synthèse de l'état du sous-sol et, en particulier des menaces existantes, est destinée à être un des piliers de l'axe de prévention.

Pour chaque risque : quel est le niveau de précaution à prendre ?

La cartographie des aléas, c'est-à-dire, des menaces liées au sous-sol permettra de synthétiser cette information cruciale en la résumant en trois niveaux d'aléas : nul, faible, modéré ou fort.

Elle clarifiera la question pour les citoyens et permettra à l'administration de mettre en place des stratégies de prévention pour les nouveaux projets.

Elle pourra aussi servir un jour à établir des cartes locales d'exposition aux risques sous-sol, outil essentiel aux décideurs pour gérer la situation existante.

Cette cartographie s'appuiera sur la cartographie des Thématiques sous-sol mais surtout sur les données encore à rassembler et à collecter dans l'avenir sur les formations superficielles et leurs caractéristiques géotechniques.

Prémises d'une Carte géotechnique de la Wallonie ? Pourquoi pas ?

Le Ministre Carlo Di Antonio l'appelle en tous cas de tous ses vœux.

Toutes ces données sont d'ores et déjà consultables en ligne, sur le site du Service géologique de Wallonie.

Elles sont la synthèse et le résultat de près de 20 ans de collecte et d'organisation de données, sur terrain et dans les plans, soit : des dizaines de milliers d'heures de travail.

Elles sont disponibles pour chaque citoyen wallon.

D'autres dorment encore dans des classeurs et attendent leur mise en valeur au profit de tous, que ce soit à la Direction de la Géotechnique ou au Service géologique de Belgique.

-----

Certaines informations restent encore confinées dans nos villes et nos villages. C'est le cas pour les effondrements passés ou l'existence de certaines exploitations souterraines.

La Wallonie a besoin de ces données pour enrichir sa cartographie mais aussi pour comprendre mieux ces accidents.

Sur proposition de la Cellule Convergence Effondrements, le Ministre Di Antonio et Henry lanceront tout prochainement une vaste enquête par le biais des communes wallonnes, à la recherche de ces témoignages.

-----

Pour ce qui est de la gestion de crise, les choses sont un peu moins évidentes.

En particulier, il s'est avéré nécessaire de faire réaliser une étude juridique assez pointue sur les responsabilités liées au sous-sol et aux différentes réglementations ou polices existant en la matière.

Un marché sera lancé en ce sens.

Par contre, une coordination s'est avérée possible avec le Centre régional de Crise. Une cellule interdisciplinaire et transversale pourra venir en appui au CRC et aux autorités gestionnaire de crise.

Ses experts pourront valoriser leur expérience certaine dans le domaine.

Il y a du savoir-faire en Wallonie chez les agents de l'administration. Il faut le valoriser.

En dehors des situations de crise, la Wallonie pourra aussi mettre cette expérience à disposition des citoyens ou des autorités locales, pour informer et conseiller. Pour être présente et garder la transversalité nécessaire.

Toujours dans le souci d'aider les communes, ces experts, directement ou en préparant des marchés, pourront élaborer des recommandations techniques ou de la documentation d'appui. Le classeur sur les méthodes d'investigations participe à cette démarche.

Il restera surtout à intégrer certains de ces outils aux réglementations existantes : je pense à l'intégration de la cartographie des aléas ou de la Fiche d'Informations Sous-sol aux textes relatifs à l'aménagement du territoire ou au permis d'environnement.

Les modalités de prise en charge des dommages ou des interventions de prévention par les assurances seront également un chantier important.

L'agrégation de bureaux spécialisés en matière d'investigation ou de conception de structures est une piste à explorer.

La création ou le renforcement de services existants au Service public de Wallonie pourraient être mis à l'ordre du jour.

Cet aspect est particulièrement d'actualité dans le cadre de la régionalisation puisqu'aujourd'hui les mines et les concessions reviennent à la Région.

Ici encore, le Service public doit repenser son rôle. Gérer, coordonner, clarifier, unifier. Un rôle transversal de gestionnaire éclairé.

-----

De bonnes données et une bonne communication sur la prise en compte du sous-sol et de ses particularités est un pas important vers une maîtrise des risques. La collecte des données sur les caractéristiques du sous-sol immédiat est nécessaire.

-----

Vous le voyez donc le sujet est grave et important. Mais les orateurs impliqués et passionnés qui ont œuvré dans ce colloque ont montré que nous avons pris les problèmes aux sérieux et qu'aujourd'hui des réponses se dégagent.

Au nom du Ministre Carlo Di Antonio, je tiens, très sincèrement et du fond du cœur à remercier tous les orateurs et tous les acteurs des groupes de travail pour leur engagement dans ce dossier et leur implication à trouver des solutions.

Un grand merci.

Il y va de l'avenir de nos enfants. Montrons leur qu'un jour nous avons pris correctement le problème en mains pour que plus jamais des jeunes - qui se sont endettés pour construire la maison de leur rêve - ne voient celui-ci s'écrouler sans possibilité de réagir.

-----